

## **Les faits marquants en Poitou-Charentes**

Le partenariat est la pierre angulaire de l'édifice *Un avenir après le travail*. Le territoire Poitou Charentes a la particularité d'avoir bénéficié de l'expérimentation de la démarche, entamée dans le bressuirais dès l'année 2020. Sous l'impulsion de sa coordonnatrice un annuaire de partenaires s'est très vite constitué en privilégiant l'action de terrain. Le tout étant concentré sur un outil digital « tableau des + de 50 ans » permettant de disposer en temps réel : d'une visibilité du public effectif, de l'évolution du programme de préparation pour chaque futur retraité, du nombre d'actions menées. Cette expérience basée sur la force des actions de terrain (prospection, actions, informations, formation, etc) change la définition de faits marquants pour le Poitou-Charentes.

### **1. Convention Carsat Centre Ouest/ Cristhal**

Signée le 4 juin 2024, cette convention de partenariat établi pour une durée indéterminée enregistre l'engagement des parties à œuvrer pour l'information et l'accompagnement des publics accueillis nécessitant du fait de l'âge d'une préparation active de la retraite ou d'un suivi de leur statut de retraité.

Il faut signaler que cette convention avec un partenaire institutionnel tel que la Carsat est la seule pour l'instant sur l'ensemble du territoire national.

### **2. Taux de couverture adhérents *Un avenir après le travail***

Le large éventail de partenaires actifs pour la démarche en Poitou-Charentes explique pour partie les taux de couverture des indicateurs suivants :

- ➡ ESAT adhérents *Un avenir après le travail*  
Sur les 41 ESAT existants, *Cristhal* compte 30 adhérents.
- ➡ Esat adhérents *Un avenir après le travail* en Deux -Sèvres  
100% des associations et des structures ESAT adhèrent à *Cristhal*
- ➡ Participation du public aux journées départementales d'information des droits à la retraite  
Sur l'exercice 2024, 12 associations adhérentes sur les 13 existantes ont participé aux journées soit :  
27 ESAT sur les 30 engagés  
296 travailleurs de plus de 50 ans sur les 696 existant.

Il est convenu qu'à partir de 2025 des partenaires autres que les organismes de retraite participeront à ces journées en tenant des stands ou en animant des débats.

### 3. Groupement de coopération sociale et médico-sociale en Deux-Sèvres

Objectif principal : imaginer des pistes de réflexion pour fluidifier les parcours des Personnes Handicapées Vieillissantes en Deux-Sèvres, éviter les ruptures de parcours telle qu'on a pu identifier celle des travailleurs d'ESAT et leur départ à la retraite.

Ce travail est porté par Appui et Vous 79, l'ARS et le Conseil Départemental. Il sera mené en 2024-2025 pour réaliser un état des lieux de l'existant, des problématiques rencontrées et des initiatives locales afin de porter une réflexion partagée sur le parcours des PHV et co-construire les parcours de demain.

**Parcours pour les personnes en situation de handicap vieillissantes (PHV) des Deux-Sèvres**

PROJET

CONFÉRENCE DES FINANCIERS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE EN DEUX-SÈVRES

**Appui & Vous**  
Plateforme Conseil pour l'autonomie

**ARS**  
Agence Régionale de Santé

**Conseil Départemental 79**

**Deux-Sèvres**

**Sécurité Sociale**

**Véolia**

**GCSMS** Groupe de Coopération Sociale et Médico-Sociale des Deux-Sèvres

Le GCSMS Appui&Vous 79 est porteur d'un projet sur le parcours des personnes handicapées vieillissantes des Deux-Sèvres. A l'initiative du Conseil départemental via un financement de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, ce projet a pour ambition d'identifier les besoins, de faire un état des lieux et de travailler sur les perspectives avec les partenaires.

**Qu'est-ce qu'une personne en situation de handicap vieillissante ?**

"Une personne qui a entamé ou connu sa situation de handicap avant de connaître par surcroît les effets du vieillissement"  
(HAS, 2015)

La situation de handicap précède les premiers effets du vieillissement.

**30,5%** de personnes âgées de plus de 60 ans en Deux-Sèvres (2021)

**3 160** PHV (+50 ans) bénéficiaires de l'AAH vivent à domicile,  
32% des bénéficiaires de l'ACTP et de la PCH ont plus de 60 ans,

**entre 32 et 52%** des PHV sont accompagnées par un ESMS (selon la catégorie d'ESMS)  
(CREAI, 2023)

**Premiers constats...**

➤ ...évolutions démographiques du public PHV peu anticipées, parents aidants et âgés, accès à l'information limité...